

MAIRIE DE



72 rue de la Fontaine Disparue
42800 CHAGNON
TEL 04.77.75.44.10

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 FEVRIER 2025

Présents : Mmes Frédérique CHAVE, Virginie CHIRAT, Colette CHAISE, Dominique PAGLIARIN, MM. Pascal COLOMBAN, Bruno VACHON, Maurice PIEGAY, Jean Michel FOND, Dominique DUGAND, Eric FERRAND.

Aucun absent

Secrétaire de séance : Bruno VACHON

Le procès-verbal du 23 janvier est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

PRESENTATION DE L'ASSOCIATION UOAPP

(Union des Oléiculteurs Amateurs et Professionnels du Pays du Gier).

Historique : depuis une dizaine d'années les oliviers dit « d'ornement » sont implantés chez des particuliers. Avec le changement climatique, les arbres fructifient avec un rendement significatif.

En 2023, plusieurs propriétaires ont cherché à produire leur huile d'olive.

Un prestataire à Bourg Saint Andéol en Ardèche a été trouvé.

Au vu de l'engouement, l'association UOAPP a vu le jour le 26 novembre 2024 (jour de la fête mondiale de l'olive). L'association a pour projet de créer « l'huile d'olive du Gier ».

Le Conseil Municipal valide une aide exceptionnelle de 60 € pour l'année 2025 pour le démarrage de L'association UOAPP tout comme les 21 communes du SIPG + Lorette.

06-2025

Objet :

**CONVENTION AVEC LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENERGIE DU
DEPARTEMENT DE LA LOIRE TERRITOIRE D'ENERGIE-**

IMPLANTATION D'UN EQUIPEMENT TECHNIQUE SUR UN OUVRAGE COMMUNAL.

Le SIEL-TE Loire se lance dans le déploiement d'un réseau très bas débit (LoRa) destinés aux objets connectés (ROC42).

Mme le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'envisager l'implantation d'un

équipement technique sur un ouvrage communal,
A cet effet, les conditions d'hébergement des équipements seront précisées ultérieurement dans la convention d'implantation,
Le projet est financé en totalité par le SIEL-TE Loire, sans participation de la commune.
Ceci étant exposé, Le Conseil Municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

DELIBERE :

ARTICLE 1 : APPROUVE l'implantation d'un équipement technique sur la Mairie.

ARTICLE 2 : AUTORISE Madame le Maire à signer la convention pour l'implantation d'un équipement technique sur un ouvrage communal entre la commune et le SIEL-TE-Loire.

- ARTICLE 3 : AUTORISE Mme le Maire à signer toutes pièces à intervenir.

La présente délibération est approuvée à l'unanimité.

RESULTATS DE CLOTURE 2024 BUDGET COMMUNAL

INVESTISSEMENT :

| | | |
|-------------------|--------------|--|
| Dépenses | 200 478.20 € | |
| Recettes | 220 074.24 € | <u>Excédent à reporter : 60 922.99 €</u> |
| • Excédent 2024 : | 19 596.04 € | |
| • déficit 2023 : | -23 873.57 € | |
| • déficit 2022 : | -13 289.13 € | |
| • Excédent 2021 | 78 489.65 € | |

RESTES A REALISER INVESTISSEMENT :

| | | |
|----------|-------------|--------------|
| Dépenses | 24 200.00 € | |
| Recettes | 0.00 € | |
| | déficit | -24 200.00 € |

FONTIONNEMENT :

| | | |
|-----------------|-------------|--|
| Dépenses | 377378.36 € | |
| Recettes | 429850.41 € | <u>Excédent à reporter : 52 472.05 €</u> |
| • excédent 2024 | 52472.05 € | |
| • excédent 2023 | 38949.49 € | affecté en investissement |

PREPARATION DU BUDGET 2025 PROJETS DEPENSES

- Reprise des chemins
- Alarme bâtiment de la mairie
- Vidéo protection à réfléchir

- Achat d'une plaque de cuisson pour la salle communale
- Achat radiateurs salle du Cercle
- Etude de voile ombrage cour de l'école.
- Formations des agents : secourisme et incendie.

Le procès-verbal est publié sur le <https://chagnon42.fr>

Prochain Conseil Municipal le jeudi 27 mars à 19 h. Vote du budget 2025.

Signature du Maire

Madame CHAVE Frédérique

Secrétaire de séance

Bruno VACHON